

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2021

Samedi 2 octobre 2021, 10h.30, Salle du Théâtre Benno Besson, Yverdon-les-Bains

23 personnes sont présentes (comité inclus), 50 ont demandé à être excusées.

### 1. Propos de bienvenue

Le Président adresse une cordiale bienvenue aux 17 membres qui, malgré l'obligation de devoir présenter leur attestation sanitaire, ont bien voulu faire le déplacement à Yverdon-les-Bains pour assister à notre rencontre annuelle. Et il salue Pierre-André Comte, notre invité, qui s'exprimera après les débats statutaires.

### 2.- Approbation du procès-verbal de l'AG du 26 septembre 2020 à Morges

Personne n'a quoi que ce soit à dire à propos de ce compte-rendu. Il est donc approuvé.  
Remarque : le comité va revoir la présentation du site de Ddf, pour qu'il soit plus aisé de s'y retrouver dans les différentes rubriques, en particulier pour les membres qui souhaitent prendre connaissance des PV.

### 3.- Rapport d'activité

Le président Didier Berberat nous donne connaissance de son rapport, ci-dessous reproduit dans son intégralité.

En raison de la pandémie du Coronavirus qui sévit toujours, notre Assemblée générale 2021 n'a pas été fixée au premier semestre, mais à aujourd'hui 2 octobre à Yverdon-les-Bains.

Depuis l'Assemblée générale 2020, le 26 septembre à Morges, le Comité s'est réuni à 10 reprises, ce matin-même encore, 4 fois en présentiel et 6 fois en visioconférence.

Dans notre rapport d'activité de l'an passé, nous disions que le Comité pensait repousser à l'automne 2020, voire au printemps 2021, le Café francophone prévu au printemps 2020. En raison de la pandémie, qui n'est de loin pas terminée, et des nouvelles mesures sanitaires imposées, notamment dans les Universités, nous avons décidé de reporter finalement cette manifestation au début 2022. Il est toujours prévu de la tenir à l'Université de Neuchâtel avec pour thème « *La montée de l'anglais dans les Hautes Ecoles* ».

Le Comité a, plus que jamais, à cœur de continuer à organiser ces rencontres conviviales et formatrices qui ont déjà connu plus de 10 éditions.

Après la sortie à Sierre, en juin 2019, le Comité a organisé une escapade à Bienne, seule ville suisse officiellement bilingue, le 16 septembre dernier.

Une vingtaine de nos membres ont eu le plaisir d'écouter l'exposé de Mme Virginie Borel, directrice du Forum du bilinguisme, sur le thème « *Petit voyage au travers des questions linguistiques suisses...Le français peut-il exister dans une ville bilingue ?* » Les participants ont eu l'occasion de poser un certain nombre de questions sur un système qui, s'il n'est pas idéal, permet le respect et la promotion de la langue de Molière.

Après un excellent repas dans un établissement public de la capitale du Seeland, nous avons pu visiter la *Cité du Temps*, lieu hors norme qui réunit dans deux musées distincts, à la fois le style enjoué et jovial de Swatch et le caractère luxueux d'Omega.

Nous aurions souhaité la participation à cette manifestation d'une dizaine de personnes supplémentaires. Le peu d'inscriptions est certainement dû à la pandémie et aux mesures strictes imposées, telles que l'obligation de la présentation du certificat Covid. Espérons que la prochaine édition verra une participation plus nombreuse de nos membres, vu l'investissement en temps et en énergie consenti par le Comité pour ce genre d'excursion

L'année qui vient de s'écouler a vu la publication de deux bulletins. L'édition 34, sortie de presse fin décembre 2020, avait pour thème principal le point sur les associations et institutions qui défendent la langue française, en Suisse et au niveau international. Le Bulletin 35, quant à lui, paru en juin 2021, a notamment traité de l'épineuse question du langage épïcène et de l'écriture inclusive. Notons que le Comité a tenu une séance extraordinaire consacrée à ce sujet en mai 2021, et a mis sur pied un groupe de travail qui a siégé le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Notre Comité devrait pouvoir prendre position le mois prochain sur le rapport rédigé à son intention et l'adopter. Il est d'ailleurs prévu que notre Bulletin No 36, à paraître en décembre prochain, accorde une grande place à cette question.

Le Comité tient à renouveler ses remerciements à Mme Béatrice Claret, membre du comité, responsable de la coordination de l'édition de notre publication. Et je saisis l'occasion de ce rapport pour vous rappeler également que les tâches nombreuses et variées, mis à part le mandat de la coordinatrice, sont accomplies bénévolement par les membres du comité qui ont toute ma gratitude.

Notre site internet s'est encore développé et permet à nos membres d'être informés continuellement sur les actualités de notre association. Il a le mérite d'avoir une plus grande souplesse, car il peut être complété à tout moment par des informations et articles qui ne sauraient souffrir l'attente de la parution de notre Bulletin semestriel, ou qui seraient trop volumineux pour une parution dans notre publication. Encore une fois, nous ne voulons pas manquer de remercier Mme Claret pour la mise à jour de notre site.

Le lexique franglais-français reste un outil extrêmement utile pour nos membres et pour les autres amoureux de la langue française ; il est régulièrement actualisé. Un chaleureux merci aux artisans de ce lexique, Mme Anne Cendre et MM. Jean-François Sauter et Jean-Pierre Villard, pour l'énorme travail effectué. Nos membres sont invités à le faire mieux connaître auprès du grand public.

La cérémonie de remise des prix du 2<sup>ème</sup> concours de photos « Clic Clac », prévue en décembre 2020, a dû finalement être annulée. Les lauréats ont reçu leurs prix par voie postale, ce qui est fort regrettable, mais compréhensible en raison de la situation sanitaire du moment. Nous avons mis sur pied une troisième édition de ce concours de photos. Nous espérons une belle participation de la part de nos membres et/ou de personnes extérieures à notre association. Le délai de remise des documents est fixé à fin décembre 2021.

Notre comité a continué à réagir avec vigueur, par lettres, courriers des lecteurs, ou d'autres moyens, contre l'utilisation des anglicismes ou les mauvais traitements infligés à la langue française, que ce soit du fait des autorités et administrations, des médias ou des entreprises privées. Ces démarches font l'objet d'articles dans nos Bulletins ou encore sur notre site internet.

Nos membres ont reçu, en même temps que l'invitation à la sortie à Bienne, une lettre d'information sur la prise de position de notre Comité à propos de la réforme de l'orthographe. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Comité n'est pas enthousiaste en ce qui concerne cette réforme, déjà adoptée par la majorité des pays francophones. Mais ne pas l'utiliser en Suisse romande aurait signifié que nous faisons « bande à part ». De plus, précisons encore que la nouvelle orthographe, qui se veut une simplification d'un certain nombre de mots, coexistera avec l'orthographe actuelle que nous continuerons naturellement à utiliser dans nos publications.

Je le signale déjà depuis plusieurs années, notamment lors de nos Assemblées générales, la situation est de plus en plus inquiétante, notamment en raison de l'indifférence d'une partie grandissante de la population romande face aux anglicismes toujours plus envahissants.

Nous ne voulons toutefois pas baisser les bras. Mais comme nous le disons régulièrement, notre Comité ne peut pas faire de miracles et réagir à toutes les occasions, étant donné que nous ne pouvons compter que sur les quelques bénévoles, certes très engagés, qui le composent. C'est la raison pour laquelle nous prions encore une fois instamment nos membres d'adresser leurs doléances directement et vigoureusement auprès des entreprises ou institutions qui, par mode ou par intérêt économique, maltraitent notre belle langue. Qu'ils nous informent de leurs démarches, et elles seront éventuellement relayées par notre association et publiées dans notre Bulletin ou sur notre site.

Nous restons également préoccupés par la position de plus en plus menacée de la langue française dans l'administration fédérale. Malheureusement, une grande partie des parlementaires romands qui luttaient contre ce phénomène inquiétant ont quitté le Parlement fédéral. Cette défense de la langue française à Berne doit absolument perdurer et nous continuerons à agir avec Helvetia Latina dans ce sens.

Je le rappelle aussi souvent, cela n'est pas inutile, notre association ne mène aucunement une croisade contre la langue anglaise, qui est une grande langue de culture. Notre lutte consiste à éviter l'usage immodéré et inutile d'anglicismes, alors même que nos langues nationales, notamment le français, sont parfaitement appropriées pour faire passer un message.

Lors de la dernière assemblée générale, nous évoquons la création d'un prix destiné aux journalistes stagiaires, grâce à la générosité de Mme Isabelle Hämmerli de Aarau à qui nous adressons notre reconnaissance. Les prix, d'une valeur de CHF 500 chacun, destinés à récompenser les travaux dénotant une excellente maîtrise de notre langue, ont été remis à Mme Noriane Rapin, en mai et M. Sébastien Telley, en septembre 2021 dans le cadre de la cérémonie de remise des prix et diplômes par le Centre de formation au journalisme et aux médias (CFJM) à Lausanne

Les membres du Comité, malgré leur grande motivation, ne peuvent pas lutter seuls et, comme tout un chacun, ne rajeunissent pas. C'est pourquoi nous vous appelons instamment à vous mobiliser dans vos milieux afin de défendre notre cause et de la faire connaître en incitant vos familles, vos amis, vos collègues à adhérer à nos idées et à notre association. Dans tous les domaines, nous avons besoin d'une plus grande participation de tous nos adhérents.

Du côté du comité, nous avons eu le grand plaisir, en octobre 2020, d'accueillir Mme Catherine Rebord. Elle s'est parfaitement intégrée au sein de notre Comité et c'est grâce à elle que Défense du français a désormais sa page sur Facebook ; elle en assure le suivi. L'admission formelle de Catherine Rebord au sein du comité sera proposée à élection tout à l'heure, comme pour tous les autres membres d'ailleurs (2021 étant une année de réélection), qui se présentent pour un nouveau mandat de deux ans.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce bref rapport annuel sans redire ma gratitude à tous les membres du Comité pour leur engagement et leur persévérance afin de faire rayonner notre association. J'adresse un merci tout particulier à notre vice-président et secrétaire général Daniel Favre, véritable cheville ouvrière de Défense du français, présent parmi nous aujourd'hui malgré des problèmes de santé, et à qui nous adressons nos vœux chaleureux pour un prompt retour à un meilleur état de forme, et à Gisèle Bottarelli, notre dévouée secrétaire, dont le zèle et l'efficacité sont appréciés et contribuent à la bonne marche de l'association.

Ce rapport ne donne lieu à aucune remarque, mais à la question de Mme Anne Cendre, il est précisé que tout membre qui adresse une lettre de protestation doit le faire en son nom personnel, tout en mentionnant, pourquoi pas, sa qualité de membre de Ddf. Et ajouter : copie à l'association Défense du français. Le comité apprécie également d'être, cas échéant, tenu au courant de la réponse. Avec l'accord de leurs auteurs, ces courriers peuvent être publiés dans le Bulletin et/ou sur le site de Ddf, rubrique Courrier des lecteurs.

#### **4.- Présentation des comptes**

Michel Dysli, trésorier, nous parle de l'exercice comptable 2020, qui laisse apparaître un solde positif de fr.543.33, plus modeste que le bénéfice escompté de fr.1'300.-. Cela s'explique par le stock des parapluies, montant désormais porté à l'actif du bilan. Dès le moment où il s'agit de marchandises destinées à la vente, il en sera ainsi jusqu'à épuisement du stock. Rien de particulier à signaler au niveau du passif, les frais sont ceux engendrés par les activités courantes de l'association. Le trésorier se plaît à rappeler que, pour limiter les frais, chaque fois que cela est possible, deux documents font partie du même envoi.

#### **5.- Rapport des réviseurs et approbation des comptes**

Par leur rapport, les réviseurs Gabriel Barrillier et Jean-Paul Cavin (rapporteur) confirment avoir constaté que les comptes sont tenus régulièrement, avec ordre et méthode, et que le Bilan, le Compte de Pertes et Profits reflètent avec exactitude la situation financière de l'association. Pas de

remarque ni de question. Approbation des comptes et décharge au trésorier et à la secrétaire, à l'unanimité des membres présents.

### **6.- Décharge au comité**

C'est oui, à l'unanimité.

### **7.- Comité : élection été réélections**

2021 est une année d'élections. Les 8 membres du comité acceptent un nouveau mandat de deux ans. Et nous avons le plaisir d'accueillir Catherine Rebord qui a rejoint notre comité peu après l'AG 2020.

Par leurs applaudissements, les participants confirment accorder leur confiance à tout le comité qui se composera de la manière suivante pour les deux prochaines années (2021-2023) : Didier Berberat, Daniel Favre, Gisèle Bottarelli, Béatrice Claret, Catherine Rebord, Elisabeth Renaud, Michel Dysli et Jean-Pierre Villard

### **8.- Election d'un vérificateur des comptes suppléant**

Jean-Paul Cavin et Philippe Bataillard, respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> réviseur, vérifieront les comptes 2021. Merci à Maryse Perret qui a accepté d'être la vérificatrice suppléante.

### **9.- Budget 2021 et présentation des projets**

Est-il dans les normes de présenter un budget alors que l'année en est à son 4<sup>ème</sup> trimestre ? Mais finalement, il peut être à peu près exact puisqu'une bonne partie des chiffres sont déjà connus ! Notre trésorier estime à 800 francs le solde positif pour 2021, tout en tenant compte d'un certain nombre d'incertitudes qui subsistent encore sur les entrées et les sorties financières. Et nous souhaiterions vendre plus de parapluies, mais le peu de manifestations organisées cette année ne nous a pas permis d'en faire la publicité.

Pour ce qui est des projets, nous espérons - après avoir dû le reporter à plusieurs reprises - pouvoir enfin tenir ce Café francophone à l'Université de Neuchâtel dans le courant du printemps 2022.

Nous avons à cœur de maintenir la tradition de la visite d'une ville, sans pouvoir dire aujourd'hui où elle nous mènera en 2022.

Le prix Ddf de 500 francs récompensera, pour la troisième fois, en 2022, un/e journaliste stagiaire du CFJM (Centre de formation au journalisme et aux médias, à Lausanne) pour la qualité de son travail de diplôme. Ce que permet encore jusqu'en 2023 le don de 2000 francs reçu de Mme Isabelle Haemmerli, au moment de la fermeture de la Bibliothèque romande d'Aarau dont elle était la directrice. Le comité envisage même de prolonger cette action quelques années supplémentaires, financée par l'association.

Et 2022 verra, comme à l'accoutumée, la publication de deux bulletins.

Le Président rappelle le concours CLIC CLAC 2021. Délai d'envoi pour les photos : le 31 décembre 2021. Tous renseignements sur le site.

### **10.- Propositions individuelles et divers**

M. Antone Geinoz, membre de Ddf, a souhaité s'exprimer sur la position de l'association au sujet de la réforme de l'orthographe. Nous lui cédon la parole et rapportons ci-après l'essentiel de ses propos.

*Si je suis content d'apprendre, par Didier Berberat, le scepticisme du comité, cela ne ressort pas de la prise de position exprimée par Jean-Pierre Villard dans l'information que nous avons reçue. Amoureux de la langue française, je vois mal comment on peut aimer cette langue et soutenir cette réforme. Si notre association ne réagit pas et ne s'y oppose pas, qui va le faire ?*

*Deux constats : 30 ans après son élaboration, cette réforme ne s'est toujours pas imposée ; on n'a pas osé remplacer l'orthographe en vigueur par la nouvelle orthographe : l'objectif de simplification n'est ainsi pas atteint. J'en déduis que cette réforme est vouée à l'échec, et même qu'elle a déjà échoué.*

*Sur la partie historique et explicative, le document de Jean-Pierre Villard est très intéressant ; je suis moins d'accord sur la partie interprétation/prise de position. La réforme ne me paraît pas vraiment*

*modeste alors que la liste transmise par la CIIP comprend plus de 1200 mots à modifier et que son guide établit 14 principes modificateurs.*

*Et lorsqu'il est dit qu'il s'agit d'une « rectification » de l'orthographe : c'est une expression malheureuse, car « orthographier » signifie étymologiquement « écrire droit », donc écrire correctement, et « rectifier », c'est rendre droit ce qui est de travers, ou correct ce qui est faux. Et l'orthographe actuelle n'est pas fautive ! Et je ne peux adhérer lorsque vous écrivez : « ni le génie de la langue française, ni son élégance ne sont affectés ». Cette réforme ne respecte par l'étymologie et elle supprime le charme de nombreux mots.*

*Il y a bien quelques cas où certaines modifications seraient opportunes, mais le reste c'est de la simplification à bon marché. On nous fabrique des mots sans âme qui nous rapprochent d'une écriture phonétique.*

*Et dans bien des cas, les mots n'ont plus de sens, en particulier les noms composés tels que :*

- un abat-jour, des abat-jours : quand on a plusieurs lampes, il ne s'agit plus d'atténuer la lumière, mais d'abattre des jours,
- un crève-cœur, des crève-cœurs : si un adolescent cause des crève-cœurs à sa mère, cela signifie que sa mère a plusieurs cœurs,
- un sèche-cheveu, des sèche-cheveux : si vous avez plusieurs cheveux, vous devez obligatoirement utiliser plusieurs sèche-cheveux, parce qu'un sèche-cheveu ne sèche qu'un seul cheveu !

*En conclusion, je serais d'avis que l'association Défense du français devrait exprimer clairement son opposition à cette réforme, en particulier en écrivant à la CIIP pour lui demander – même si c'est sans beaucoup d'espoir – de revenir sur sa décision de l'introduire dans l'école romande.*

Tout d'abord, pour répondre à M. Geinoz, Didier Berberat dit que cette réforme existe désormais, mais que, comme nous l'avons déjà exprimé, nous regrettons le manque de consultation de la part de la CIIP au sujet de cette réforme lancée il y a fort longtemps. Nous n'avons pas voulu mener un combat sur la question. D'ailleurs aucun canton ne souhaite venir en arrière. Et il est paradoxal de constater la polémique qui règne actuellement à propos du langage épïcène et de l'écriture inclusive, qui complexifient notre langue, et par contre la non-acceptation d'une simplification de l'orthographe !

Disons que si la richesse de la langue peut être ressentie parfois comme des pièges, la simplification de l'orthographe sera aussi utile pour les personnes non francophones qui apprennent le français.

Et puis Jean-Pierre Villard remercie Antoine Geinoz d'avoir étayé ses propos en prenant des exemples. Il conteste toutefois l'affirmation selon laquelle on ne saurait aimer la langue française et se prononcer en faveur de la réforme. De même, on ne peut prétendre que la réforme est un échec parce que 60 %, et non la totalité, des mots sont entrés dans le langage courant dans les pays où elle a été appliquée. Il rappelle que nous n'avons aucune obligation d'adopter la nouvelle orthographe de certains mots. Mais aussi que les cantons romands ne peuvent éviter la réforme puisqu'ils l'ont approuvée et qu'ils ne peuvent se démarquer des autres pays francophones. Ce qui est regrettable, c'est l'absence totale d'information sur le sujet de la part des chefs des Départements de l'instruction publique. Même les membres des parlements cantonaux ont été tenus à l'écart et ce n'est qu'au moment où il a fallu imprimer les manuels d'enseignement que les autorités scolaires ont évoqué la réforme. Et Jean-Pierre Villard de conclure que Défense du français devrait rester dans ce qui est son ADN, à savoir la lutte contre les anglicismes.

Réflexions de participants :

- de Georges Perrin : il faut être tolérant
- de Jean-Paul Cavin : on établit des listes, et il subsiste encore toujours des exceptions ; on ne martyrisera plus les élèves avec les bizarreries de l'orthographe, avec les subtilités de la langue. Mais qui décidera de ce qu'on peut tolérer ou pas ?!
- de Marielle Sonderegger : dans 20 ou 30 ans, les études universitaires se feront-elles encore en français ? C'est précisément le thème du prochain Café francophone à l'Université de Neuchâtel, dit Didier Berberat
- d'Olivier Bloesch, correcteur : les plus à plaindre, ce sont les enseignants en général et ceux des HEP
- de Daisy Trippi : obligation pour les étudiants d'utiliser la nouvelle orthographe ? Réponse : *Cohabitation des deux systèmes*

Nous mettons un terme aux échanges sur ce sujet et le Président déclare close la partie administrative de cette AG, non sans avoir encore informé les participants que, lors de la prochaine assemblée générale, un large débat sera ouvert sur le langage épïcène/écriture inclusive.

C'est à Pierre-André Comte de prendre la parole et de nous entretenir sur un sujet qui lui est cher : « Forces et faiblesses de la législation linguistique : le pouvoir politique en cause ». Il est chaleureusement applaudi pour son exposé aux termes bien sentis et dont le texte dans son intégralité se trouve à la suite du présent procès-verbal et peut également être obtenu sur demande au secrétariat de Défense du français (Av. Jules-Muret 15, 1110 Morges, ou [gbottarelli@bluewin.ch](mailto:gbottarelli@bluewin.ch)).

PV GiBo



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASSOCIATION DÉFENSE DU FRANÇAIS**

Allocution de Pierre-André COMTE,  
Député, Président de la Section jurassienne de l'APF  
Secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien,  
Théâtre Ben Besson, Yverdon, le samedi 2 octobre 2021 à 11h00

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire général,  
Chers amis,

Je suis heureux d'être parmi vous, parce que vous êtes des militants de la bonne cause. Votre association n'est pas utile, elle est indispensable. Je vous remercie de la faire vivre et de lui donner une voix. Dans le combat que nous menons, toutes les voix sont nécessaires. Il faut qu'elles s'additionnent et finissent par inverser les tendances désastreuses que chacun peut constater aujourd'hui. Je parle de linguistique, de rapport entre les langues et d'intégrité de la langue, la nôtre en l'occurrence. En ces matières, le laxisme face au problème posé ne consiste qu'à l'aggraver. L'acceptation silencieuse des nouvelles normes idéologiques, en ce qu'elles ont d'insupportable radicalité (le nouveau mot à la mode, utilisé à tort et à travers), ne conduit qu'à les installer dans le long temps et les faire passer pour un progrès, alors qu'elles ne sont qu'affront au bon sens ou à la liberté d'expression, dont leurs auteurs se réclament par ailleurs.

Vous parler du Jura implique de vous parler de la langue française. De la manière de la défendre contre les attaques dont elle est l'objet, trahie par la nation qui l'a fait naître, vilipendée publiquement, confinée dans le désintérêt, voire l'aversion de politiques complices, déserteurs et transfuges, infidèles, irresponsables et vendus. Vous parler d'une langue mise à mal à travers des modes que l'impératif moral de notre temps, castrateur, veut nous imposer coûte que coûte, quels que soient les dégâts infligés à notre langue.

Vous voilà prévenus : je ne suis pas venu vous voir avec ma langue dans la poche. Voyez-vous, je ne suis plus disposé à accepter les « garde à vous » que les idéologues du « politiquement correct » nous assènent désormais sans complexe, ni sans brutalité. Voyez et écoutez nos médias dans leur majorité, voyez et entendez les nouvelles sectes égalitaristes, vous comprendrez mon propos. Mais venons-en au Jura.

Du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup>, le Jura résiste à la volonté colonisatrice qui le submerge, volonté qui trouve son prolongement naturel dans l'émigration suisse alémanique massive en terre francophone, encouragée et organisée par le pouvoir tutélaire. Le Jura préserve sa langue et sa culture. Presque miraculeusement. La souveraineté cantonale le mettra à l'abri sur la moitié de notre terre ancestrale.

Les fondateurs de la République et Canton du Jura ont construit leur œuvre sur la force de la parole, sur un bon usage de la langue française, pour l'occasion glaive imparable et levier de liberté. Cet axiome définitif, Roland Béguelin le définissait ainsi lors des Assises de la Conférence des peuples de langue française, en 1979, à Delémont : « Quel que soit le lieu de notre action, la défense d'une langue, d'une culture, d'un patrimoine, en un mot d'une nationalité, constitue le mobile essentiel. » Il est acquis que l'amour de la *langue de la liberté* a transcendé la lutte nationale pour l'indépendance de la patrie jurassienne. Et c'est imprégnés de cet attachement viscéral à notre langue que nous avons voulu prendre notre part à l'illustration de l'appartenance commune des peuples de langue française.

Le Jura est le seul canton suisse à posséder une Loi sur la langue française. Si le canton de Genève se réfère à une disposition constitutionnelle, l'Etat jurassien s'appuie sur la Constitution et sur la loi. La loi adoptée le 20 octobre 2010 est remarquable parce qu'elle articule des notions et formulations inédites : amour de la langue, rayonnement et promotion au lieu de défense et sauvegarde du

français. L'usage d'autres langues dans le cas d'accueil d'hôtes étrangers pour des événements extraordinaires y est bien sûr mentionné.

Le français nous ouvre la voie à la francophonie internationale. Ainsi, cas unique en Suisse, et parce qu'il en a été récompensé par les fondateurs de l'institution, admiratifs de la lutte d'émancipation de son peuple, le canton du Jura dispose d'un siège permanent au sein du Bureau international de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, aux côtés de la France, de la Belgique, du Canada, du Sénégal, d'autres pays encore, et de... la Suisse !

Parce que le français est le fondement même de l'identité jurassienne, le Jura se devait et se doit toujours de posséder les outils nécessaires pour en assurer la promotion et l'épanouissement. Notre appartenance à la culture française reste en effet le levier essentiel de notre progrès économique et social, en un mot de notre avenir. La conséquence de cela est qu'aux théories commodes des déclinés inévitables doivent s'opposer le simple bon sens et la volonté de renaître toujours. Affirmer sa langue, c'est faire œuvre d'écologie linguistique. Cela implique une lutte de tous les instants. L'universalité de la langue française, fondement de la francophonie, doit nous inciter à y consacrer la plus grande énergie.

Il va de soi que le rayonnement et la promotion du français ne vont pas sans une volonté de combattre les anglicismes envahissants et inutiles, abondamment usagés par snobisme ou toute autre forme de bêtise. Un mouvement destructeur est en marche, qui paraît inarrêtable. Et il y a le reste, à commencer par le nouveau langage branché, largement répercuté dans le paysage public, abondamment relayé par la presse, qui nous renvoie à « 1984 » d'Orwell et à sa « novlangue » totalitaire pour foules malléables, langue pauvre, réduite au minimum de mots et témoignant de l'absence induite de la moindre liberté de penser. J'y reviendrai.

Le phénomène d'anglicisation a pris tellement d'ampleur et s'est assuré de tant d'alliés objectifs qu'il semble inutile de lutter contre lui. C'est peine perdue, disent les collabos, les sots, les snobes, les ladres et les partisans du moindre effort, ce qui fait pas mal de monde du côté des ennemis revendiqués ou non déclarés de la langue française ! Que faire donc ? En tout cas, ne pas rester les bras ballants et attendre tranquillement la fin de notre langue. Nous avons des moyens d'action à mettre en œuvre, vigoureusement, sans concession.

Dans une récente question écrite, mon groupe parlementaire, dénonçant une pratique inacceptable de la Banque cantonale en matière de publicité destinée aux jeunes, demandait au Gouvernement s'il ne devait pas éviter de se faire complice de l'intrusion toujours plus massive des anglicismes dans le paysage public. La question était agrémentée de la photo d'un panneau publicitaire de la SGA. En réponse, l'exécutif cantonal commence par nous renvoyer à la « stratégie commerciale », un domaine dans lequel il ne lui appartiendrait pas de s'immiscer. C'est toujours le même prétexte ! Nul et non avenu pour moi qui ai rédigé la question. Le Gouvernement, qui se dit cependant inquiet – on progresse –, indique qu'il saisira le Conseil de la langue française de cette question. Il ne se rattrape qu'à moitié. Et pourtant, Mesdames et Messieurs, le canton détient au moins 51% du capital de la banque cantonale. Pourquoi donc ne lui ferait-il pas quelques recommandations en matière de mercatique pour attirer de nouveaux clients ? Je doute en effet que les jeunes Jurassiens rejoignent la banque sur une invitation dans une langue qu'ils ne comprennent pas, quoi qu'on puisse en penser. Mais bien sûr, à l'heure du *cleanup-day*, du *slow-up*, du *black-friday* ou du *pass sanitaire sans e*, à l'heure où l'on amuse le tapis avec l'écriture inclusive, cette sottise magistrale qu'Alexandre Voisard qualifie de « niaise, laide et inutile », à l'heure où tous les candidats HEP capotent dans un examen de français élémentaire, l'anglomanie gagne le précieux temps qu'on perd pour poursuivre son œuvre destructrice, y compris dans le seul canton suisse qui se targue de posséder une loi sur le français ! Comme vous pouvez le deviner, j'en suis éminemment triste.

Puisque j'y ai fait deux fois allusion, venons-en à cette fameuse écriture inclusive qui pollue la langue française jusqu'à la rendre illisible. Il y a deux mois, nous avons débattu au Parlement jurassien de l'adoption d'une motion exigeant « l'écriture égalitaire » (c'est-à-dire inclusive, ce que l'auteur n'osait pas écrire, allez savoir pourquoi). J'ai dit alors que la motion qui nous était soumise était placée sous l'égide de trois chefs-d'œuvre. Le premier est la langue que nous avons reçue en héritage, avec ses bizarreries, ses illogismes, les fantaisies qui en font la richesse et le charme : c'est notre langue. Elle partage ses atours avec les langues majeures de l'humanité : l'allemand,



l'anglais, l'arabe, le russe, le chinois mandarin, l'espagnol, etc. Cet « etc » n'est destiné qu'à abrégé mon discours, et non pas la liste des langues qui méritent un respect absolu. Le second chef-d'œuvre est la motion telle qu'elle est rédigée. C'est un chef-d'œuvre d'hypocrisie, lui-même placé sous le signe d'un autre chef-d'œuvre, littéraire celui-là, et qui a pour titre « Tartuffe ». Nous voilà donc confrontés à des chefs-d'œuvre qui se combattent. Comment trancher ?

La question soulevée est de savoir si la langue provoque des discriminations réelles, et non pas fantasmées dans des universités américano-lausannoises, où le bobo déchaîne sa mauvaise conscience sociale sous forme de théories fumeuses. J'ai dit cela après avoir précisé que, statistique à l'appui, je figurais au premier rang des parlementaires jurassiens en termes d'interventions en faveur de l'égalité hommes-femmes et des droits de la femme. Il faut parfois se prémunir d'accusations malhonnêtes...

Pour faire court, faut-il torturer notre langue pour lui faire avouer ses méfaits ? Faut-il restaurer une *Loubianka* linguistique ? Plus naïvement, en votant la motion qui nous était proposée, n'aurions-nous pas ressemblé à ces morveux qui, devant un chef-d'œuvre de Velasquez, pensent l'améliorer en le tartinant de confiture ? Devions-nous badigeonner notre constitution et nos lois de confiture inclusive ? Le Parlement n'a pas accepté la motion, mais a consenti à la transformer en postulat, ce qui témoigne de son incroyable... courage.

Cette demi-défaite de l'approbation d'un postulat devrait-elle me décourager d'agir ? Certainement pas, car l'action, quoi qu'on en dise et quelle que soit son intensité est toujours utile. Elle dérange la bonne conscience et instille le doute chez ceux qui n'en ont pas *a priori*, car nous sommes dans le monde des *a priori*, tels ceux, individualistes et collectifs, que les intolérants de la modernité galopante tentent de nous faire avaler sans broncher. Alors, continuons d'agir, sans peur ni retenue conciliante.

J'ai un deuxième exemple à vous donner pour en revenir aux anglicismes. Le 28 septembre dernier, j'écris un courriel de dix lignes au rédacteur en chef du *Quotidien jurassien*, dans lequel je proteste contre un gros titre du journal qui nous parle du *pass* sanitaire, sans *e*. Je l'informe que sur l'intervention du journaliste Jean-Pierre Robin, qui condamnait vigoureusement ce choix du mot *pass* et les anglicismes en général, *Le Figaro*, *Le Monde*, *l'Equipe*, *Ouest-France* avaient fini par prendre la décision d'adopter le mot français, parfaitement adapté, de *passé*, deux *s e*. Réponse très positive, puisqu'à l'occasion d'une réunion de rédaction, *Le Quotidien jurassien* utilisera désormais, comme synonymes de « Certificat covid », le terme de *passé* sanitaire en français. Cela peut paraître dérisoire face à l'ampleur du problème, mais ça ne l'est pas autant qu'on pense. Comme dirait Poirot, les « petites cellules grises » de nos amis sont désormais mises en alerte.

Dans le domaine de l'action « prospective », la Loi jurassienne sur la langue française institue un Conseil de la langue française. J'en fais partie avec une délégation parlementaire. Il a désormais la responsabilité d'organiser annuellement la « Semaine de la francophonie et de la langue française ». En 2020, il a été contraint d'annuler la manifestation. Mais il avait à son programme, qui sera repris en 2021 si tout va bien, l'institution d'une semaine jurassienne sans anglicisme, intitulée « En bon français ». Un concours récompense l'auteur d'une expression française juste, inventive et audacieuse, publiquement utilisée en lieu et place d'un anglicisme courant. Le ou la gagnante (je n'ai aucune peine à utiliser cette formule qui éradique préventivement tout point médian) est récompensé par un prix financé par le Fonds d'utilité publique du Gouvernement.

C'est sur cet exemple d'action positive, que je vous invite à reproduire partout, que je vais conclure mon intervention. Chers amis, il en va de la langue comme du corps humain : elle est en permanence exposée à la contraction de virus, malgré la loi. Nous en faisons aussi l'expérience dans le Jura. Rivarol disait que « la langue française n'eut que deux sortes de barbarie à combattre : celle des mots et celle du mauvais goût de chaque siècle. » Les barbaries d'aujourd'hui sont les mêmes, auxquelles il faut ajouter cependant celle de l'autoritarisme idéologique qui tente à la réduire à un supplétif de luttes qui ne la regardent pas.